TRIBUNE

bpost
PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP
FGTB Services Publics

MARS
2017

73e année – n°3 – mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4

IRW CGSP

ÉDITO
Tout commence par un rêve !
P. 3

FRAUDE FISCALE
Des paroles et des actes !
P. 7

cgsp Admi

Admi
Ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain
P. 11

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1er juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !
Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : **sec.asbl-vzw@cgspacod.be**). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !

IRW CGSP

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi
Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bonbons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111.
Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.
Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.
Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental
Amicale des Pensionnés
Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur
Festivité du 1er Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.
  Orateurs :
  Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
  Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
  Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB
  Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.
- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :
1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11).
Réservations obligatoires avant le 22 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1er mai2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles
Attaques contre les services publics ; judiciarisation des conflits sociaux ; droit de grève ; « service minimum »…

Débat politique de la CGSP-Bruxelles
Jeudi 16 mars 2017
18h > 21h – salle A – rue du Congrès, 17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :
Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP
Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles
Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles
Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité…

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train… et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »[1]. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philantrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relaxé, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).
Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « **participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques** », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »[2] En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;

- d'autre part, il **contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique**, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
  L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.
Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.

La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographie ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs"… »[3]

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».[4]

Des conséquences ravageuses :
- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »[5], à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.
Il a été démontré[6] que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »[7].

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe 2. www.ei-ie.org/fr
2. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantrocapitalisme : la tyrannie des dons »
3. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
4. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
5. Ficemea, *Op. Cit.*
6. Dr Maria Ron-Balsera, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to *Education Project*, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».[8]

Quelques exemples

Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.
L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »[9].

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section «*Soins infirmiers*» ont été pris en charge. […] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. «*Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs* […]. *Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier.*» La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».[10]

Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.
C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales[11] afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.
9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur http://www.skolo.org/spip.php?article1897
10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017
11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Education : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org

Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30… milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale… Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis lors, cette enquête fait autorité[1]. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !
Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros…

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluder l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.
Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.
L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique*. »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !
Voilà pourquoi nous revendiquons :

1) Le cadastre des fortunes,
2) La levée du secret bancaire,
3) La lutte contre les paradis fiscaux,
4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doive dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

1.http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf

La Commission Femmes de la CGSP demande
les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe.
Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage !
Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammotest gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie.
En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire.
15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP, à l'initiative de la Commission Femmes ALR Bruxelles,** estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce.
Plus d'info sur : **http://www.cgspacod.brussels/**

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens
CGSP ACOD– Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles

BELFIUS EST À NOUS !

La Plateforme « Belfius est à nous » regroupe 20 associations et syndicats et revendique une banque Belfius socialisée remplissant des missions d'intérêt général. Car Belfius, actuellement entièrement détenue par l'État, constitue une réelle opportunité pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous et réellement changer la face de notre économie et de notre société.

La Plateforme - dont fait partie la FGTB wallonne - a pour objectif de faire de Belfius une banque au service de l'intérêt général et entend lutter contre sa privatisation. Les objectifs sont résumés dans un manifeste (texte complet sur : http://www.belfiusestanous.be).

« Belfius est à nous »

Belfius est une des quatre plus grandes banques de Belgique. Elle est entièrement détenue par l'État, quasi exclusivement dédiée à l'économie belge et première banque du secteur public dans le pays.

Une banque est un outil puissant : les critères qu'elle utilise pour déterminer qui aura accès au crédit et à quelles conditions, peuvent changer la face de notre économie et de notre société. Ce qui est financé aujourd'hui existera demain – ce qui ne l'est pas n'existera probablement pas. En cela, Belfius constitue une véritable opportunité pour la population de Belgique dans une période aux défis économiques, sociaux et environnementaux considérables, et alors que des besoins multiples en investissement (enseignement, santé, transports, etc.) se font sentir. Belfius se présente comme « *le bancassureur disposant du meilleur ancrage local, qui place la société belge au centre de ses priorités* » : seul l'exercice d'un contrôle citoyen sur la banque permettra de réaliser pleinement cette ambition.

Comment la banque Belfius est-elle gérée aujourd'hui ?

Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. De ce point de vue, elle n'existe que par l'argent public.

Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible.

La gestion de Belfius s'exerce par ailleurs loin du contrôle parlementaire et aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la bonne santé et la probable revente de la banque au privé.

Non à la privatisation de Belfius !

Une vente de Belfius à un groupe bancaire étranger accroîtrait encore la soumission du secteur bancaire belge à des capitaux extérieurs et sa vulnérabilité dans le cas d'une prochaine crise. Une vente à un groupe déjà établi en Belgique accroîtrait encore la concentration du secteur et conduirait à de nouvelles réductions du nombre d'agences et du personnel. Par ailleurs, une mise en Bourse, même partielle, mettrait les citoyennes et citoyens hors-jeu, puisque l'objectif de maximisation du profit des actionnaires serait institué dans la gestion de la banque. L'histoire récente de Dexia a démontré le coût énorme d'une telle privatisation.

Trois critères pour un contrôle citoyen

À côté d'une banque détenue à 100 % par un État qui ne donne aucune direction stratégique (en dehors d'une volonté de rentabilité élevée) et une banque actionnariale détenue par des capitaux privés, il existe des alternatives – et certaines sont déjà à l'œuvre dans d'autres pays comme l'Allemagne où les banques publiques locales et les banques coopératives prédominent.
Ce que ces alternatives nous montrent, c'est qu'il est possible d'intégrer une banque au sein de la société dans laquelle elle opère. Nous, signataires, en appelons donc à une socialisation de Belfius – et pour y parvenir, trois critères doivent être remplis.

Nous voulons une banque :

- qui remplisse des missions d'intérêt général, notamment en assurant le développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant la transition écologique ;
- dont le nouveau statut permettra, en tenant compte des objectifs de viabilité et de stabilité de la banque, de donner priorité, dans la durée, à sa mission sociétale plutôt qu'à un objectif de maximisation du profit ;
- dont les structures décisionnelles seront adaptées, par exemple à travers la mise en place de comités sociétaux qui veilleront à la bonne mise en œuvre des missions sociétales de la banque.

Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Un nouveau rapport de la CSI révèle le potentiel que représente un investissement dans le secteur des soins et dans les infrastructures physiques pour les emplois et la croissance économique des économies émergentes.

En effet, un investissement de 2 % du PIB dans ces deux secteurs générerait une croissance économique allant jusqu'à 3,2 % et créerait plus de 40 millions de nouveaux emplois. Cette analyse fait apparaître des différences entre les six pays étudiés – l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Inde et l'Indonésie – mais, dans tous les cas, les résultats indiquent une forte stimulation de l'emploi et de l'économie dans son ensemble, ce qui contribuerait à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Chez nous aussi

Une étude de la CSI, réalisée en 2016 par les mêmes auteurs que ce rapport – des chercheurs de l'organisme britannique *Women's Budget Group* – et portant sur sept pays de l'OCDE, avait démontré qu'un investissement de 2 % du PIB entraînerait une hausse globale de l'emploi comprise entre 2,4 % et 6,1 % en fonction des pays et que la majorité des emplois créés seraient occupés par des femmes, tout en dynamisant l'emploi des hommes, jusqu'à 4 %.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré : *« Le G20 s'est engagé à accroître l'emploi des femmes, et les résultats de ces deux rapports indiquent que l'investissement dans les soins permet non seulement d'atteindre cet objectif, mais aussi de réaliser le potentiel économique de millions de femmes qui n'ont pas accès à l'emploi parce qu'elles doivent s'occuper des personnes âgées, des enfants et des malades de leur entourage, sans rémunération.*

> ***« L'investissement dans les soins permet de réaliser le potentiel économique de millions de femmes »***

Dans le monde entier, l'investissement dans les infrastructures physiques ainsi que dans les soins est absolument nécessaire pour répondre aux besoins vitaux des personnes ordinaires, créer des emplois et favoriser la croissance du PIB, à un moment où la stagnation pèse de plus en plus sur les économies. Les bienfaits sociaux d'une meilleure santé, d'une meilleure éducation et de meilleurs services de petite enfance sont incontestables. Nous entendons les gouvernements parler d'investissements dans les infrastructures, mais il y a peu d'action concrète dans les infrastructures physiques, et pratiquement aucune action non plus dans l'économie des soins. Les faits sont là, et il faut transformer les paroles en actes. »

Discrimination de genre

Le rapport attire également l'attention sur l'impact de la discrimination liée au genre dans la pensée économique, en citant à titre d'exemple le Système de comptabilité nationale des Nations unies, qui est un outil économique fondamental. Les dépenses dans les infrastructures physiques, qui emploient essentiellement des hommes, sont considérées comme un investissement, alors que les dépenses dans les soins, qui créent avant tout des emplois pour les femmes, sont perçues comme un coût.

« Le rapport montre à quel point ces principes économiques dépassés peuvent faire obstacle à la lutte contre les problèmes économiques et sociaux ; il est grand temps de les éliminer et de les remplacer par une pensée moderne », **ajoute Burrow.**

Pour lire le rapport et pour lire le rapport de 2016 sur l'économie des soins : **https://www.ituc-csi.org/CareJobs**

Article disponible sur le site de la Confédération syndicale internationale : **https://www.ituc-csi.org/investir-dans-le-secteur-des-soins**

Ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain

Que n'ai-je pu entendre ou prononcer cette expression depuis l'annonce du scandale Publifin-Nethys et les envolées médiatiques qui ont suivi, telles des traînées de poudre, dans la presse qui s'est régalée et abreuvée tel un vampire assoiffé de sang.

Certes, nous sommes nostalgiques de la « belle époque » des ex-intercommunales pures qu'étaient l'ALE, l'ALG et Télédis que Stéphane Moreau a « détourné du droit chemin » en modifiant fondamentalement leur mode de gestion. Certes, l'attitude d'André Gilles (le Député provincial liégeois, pas notre camarade Secrétaire général wallon des OIP) fut navrante lors de son audition à la commission qui n'était encore que spéciale et qui se transformera, quelques jours plus tard, en une réelle commission d'enquête parlementaire.

Mais tout ce déballage médiatique est déplorable, car il porte l'opprobre sur la supra-communalité, tant sur les intercommunales que sur les institutions provinciales, sur les mandataires politiques qui y siègent et, aussi, sur les membres de leur personnel.

C'est donc maintenant qu'il nous faut reprendre cette expression populaire tant usitée ces derniers jours : « il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ». Car derrière ces institutions de démocratie directe (pour les Provinces) ou indirecte (pour les Intercommunales) se cache une kyrielle de services offerts aux citoyens par des **agents compétents et intègres**, et qui facilitent au quotidien la vie de tous les citoyens.

Les **intercommunales** donnent accès à des services vitaux à des prix démocratiques : hôpitaux publics pour des soins de santé accessibles à tous, ou encore le démergement et la distribution d'eau potable, le ramassage d'ordures ménagères ou l'accès au numérique, etc.

Les **Provinces,** elles aussi, sont des institutions très proches des citoyens qui fournissent des services sur un territoire bien plus large que le simple territoire communal : institutions scolaires et de formations continuées, accès au sport et à la culture pour tous, mais aussi présence dans de nombreux domaines tels que l'action sociale, la santé, l'écologie et développement durable…

Derrière tous ces services, ce sont des milliers d'agents publics qui se **mettent au service de la population.**

Si l'ambiance était morose lors du salon des mandataires du 16 février dernier, le discours de Pierre-Yves Dermagne, notre nouveau Ministre wallon de tutelle, était quelque peu rassurant pour l'avenir de ces institutions et donc de leurs travailleurs. Il n'en reste pas moins que d'aucuns profiteront de « l'aubaine » médiatique que ce dossier apportera à la veille des prochaines élections communales de 2018. Nous conjurons tous les futur(e)s candidat(e)s de tous partis confondus à ne pas faire leurs « choux-gras » de ce dossier à des fins purement électorales ; mais de bien prendre conscience des enjeux qui subsistent derrière, tant en termes de services publics qu'en termes de personnel.

Gageons d'ores et déjà de la probité intellectuelle et morale des personnalités politiques wallonnes qui vont se pencher sur cet épineux problème lorsqu'elles remettront des avis, des propositions ou des décisions sur des éventuels remaniements de ces outils de gestion publique ; que ce soit dans la commission d'enquête, au parlement wallon ou encore dans tout autre cénacle (fédéral, fédéré ou local).

Alors ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain, sans quoi, in fine, ce seront les citoyens et les membres du personnel qui paieront les conséquences de vos choix politiques.

Olivier Nyssen

La Police technique et scientifique (PTS) est en DANGER !

La CGSP tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois mais le Ministre de l'Intérieur ne répond pas aux inquiétudes du personnel.

Suite au préavis de grève déposé par la CGSP en janvier, une négociation a été organisée le 17 février avec le représentant du Ministre de l'Intérieur pour les laboratoires de la Police technique et scientifique de la Police judiciaire.

À l'heure où nous écrivons ce texte, les discussions n'ont pas encore eu lieu mais le Ministre de l'Intérieur a déjà émis plusieurs hypothèses dont le **scénario catastrophe** qui consiste en la suppression des laboratoires de la Police scientifiques au profit de l'INCC ou des laboratoires privés !

Sous le prétexte d'une accréditation ISO/CEI 17025 à obtenir à l'aube de 2019, le Ministre de l'Intérieur s'attaque à un département important de la Police fédérale puisqu'il s'agit des laboratoires de Police technique et scientifique.

Ceux-ci apportent au quotidien une contribution importante pour rendre l'action de la Justice plus efficace. En effet, elle est présente pour recueillir sur le terrain les traces et les indices dans tous les domaines de la criminalité afin de les présenter ensuite dans l'action judiciaire pour confondre les suspects dans une affaire qu'elle soit criminelle ou encore dans le domaine du terrorisme.

La police fédérale propose depuis près de 2 ans le scénario idéal qui consiste dans la mise en œuvre de 14 laboratoires de police technique et scientifique en argumentant de façon structurée sur le défi à mener en matière de budget, principalement pour le personnel, l'infrastructure et la logistique.

Le Ministre ne l'entend visiblement pas de cette oreille puisqu'il a demandé à la Police fédérale de revoir sa copie en envisageant une hypothèse supplémentaire, à savoir l'hypothèse « 0 » dans le cadre du débat sur les tâches clés. Le scénario « 0 » se caractérise par la sous-traitance des activités scientifiques à l'INCC ou des laboratoires privés (outsourcing).

La **CGSP avait exigé** de l'Autorité de :

- faire la clarté rapidement sur l'avenir des laboratoires PTS et les conséquences éventuelles pour le personnel ;
- procéder à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer l'ensemble des missions spécifiques de ce service ;
- garantir l'accréditation des laboratoires selon les normes européennes en tenant compte des recommandations idéales de la Police fédérale ;
- continuer à renforcer l'appui des laboratoires aux diverses zones de police locale ;
- garantir aux citoyens le traitement des éléments du dossier sans intervention financière de leur part.

La CGSP a donc mené une première action le **15 février 2017** en demandant à l'ensemble du personnel des laboratoires de Police technique et scientifique de procéder à un **arrêt de travail d'une heure entre 11 heures et 12 heures.**

À défaut de garanties suffisantes pour l'avenir des laboratoires, des actions plus significatives seront menées sur l'ensemble du territoire !

CASTEL
PONT A LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - **www.casteldepontalesse.be**

… et surtout UNE BONNE SANTÉ !

Le droit aux soins de santé est un droit de l'homme.
La santé, c'est de l'humanité et pas des chiffres.

Le secteur de la santé occupe la 2e place au classement des secteurs offrant le plus de postes de travail salarié en Wallonie, et est en constante croissance. Parmi ces travailleurs, de nombreux appartiennent au secteur public et plus précisément au Secteur Admi. Les affiliés du secteur des soins de santé, qui travaillent pour la plupart dans des intercommunales et associations de CPAS (Chapitre XII), hôpitaux, maisons de repos et de soins - représentent, et de loin, une des composantes importantes de notre secteur !

La réforme des soins de santé actuellement engagée par la ministre De Block suscite désormais l'inquiétude des citoyens et le désarroi des professionnels. Pourtant, la santé constitue un bien précieux. Elle détermine non seulement la qualité de la vie mais aussi le développement économique (index santé) et la cohésion sociale. La population vieillissant, le secteur grandit : en Wallonie, presque 20 % de la population est âgée de plus de 65 ans. Les besoins d'un secteur fort et accessible à tous vont s'accroître en parallèle avec la hausse des dépendances et des maladies dégénératives.

En Wallonie, les institutions de soins de santé (Hôpitaux, Maisons de repos et de soins (MRS), Maisons de repos), qui font partie du secteur appelé « non-marchand », sont réparties pour environ 50 % dans le privé (les affiliations sont alors pour le SETCa et la Centrale générale) et pour 50 % dans le public, c'est-à-dire dans notre secteur Admi.

Au niveau du secteur wallon, **Sabine Libert**, secrétaire interrégionale de l'Ouest gère le dossier santé et nous fait bénéficier de son expertise d'ex-infirmière urgentiste et déléguée de terrain d'un hôpital. Elle suit ce dossier depuis de nombreuses années et nous représente au niveau fédéral au cabinet de la Ministre de la santé en compagnie de Muriel Di Martinelli, secrétaire fédérale qui gère ce dossier au niveau du secteur fédéral et Olivier Nyssen, notre secrétaire général. Mais de nombreux camarades apportent leur soutien, leur expertise et leur expérience de terrain au sein de la commission technique wallonne des soins de santé dont Marcel Bourguignon, de la régionale de Charleroi, a repris le flambeau de président que lui a transmis notre camarade Françoise Fable récemment pensionnée.

Situation générale

La 6e réforme de l'État a fortement impacté le secteur des soins de santé. Si l'INAMI (les cotisations de tous les travailleurs) reste fédéral, les matières relatives à l'hospitalisation (notamment les subventions pour les infrastructures hospitalières) et à la politique des personnes âgées (MR, MRS, soins à domicile) sont régionalisées. Système hybride et hypocrite : la Région a l'autonomie mais ne détient pas les cordons de la bourse ! En Flandre, par contre, le problème est moins présent car bon nombre d'hôpitaux publics ont été privatisés.

De plus, pour pouvoir boucler son budget 2017, le gouvernement fédéral a décidé de sucrer 1 milliard d'économies dans le budget des soins de santé ! Une partie à charge des patients qui seront directement impactés par (par exemple) la hausse globale estimée à 9 % par an de leurs frais pharmaceutiques. Et surtout une énorme part via **la réforme du paysage hospitalier qui entraînera des fusions d'hôpitaux, avec pour conséquences des réductions du nombre de lits et donc de services et donc du nombre des travailleurs** dans les hôpitaux.

Dans les hôpitaux - Planification des besoins et fonctionnement en réseau

L'idée-force des « réformes De Block » est la suivante : le secteur doit devenir « rentable » ou plutôt de moins en moins coûteux. Cela passe par l'élimination de la surcapacité de lits (la sous-exploitation), notamment dans les services de pédiatrie et les maternités, par une concentration des soins oncologiques complexes, etc.

La méthode pour déterminer le nombre de lits agréés ? Un calcul par spécialité en comparaison avec des hôpitaux de même taille. Cela devrait pousser les établissements à être plus efficaces, plus performants. Cela signifie surtout une rotation des patients plus rapide, donc une intensification du rythme des soins, donc une charge travail accrue et moins de temps pour établir du lien social.

Avec ce calcul du taux d'occupation, certaines spécialisations vont disparaître car les lits seront trop nombreux par rapport aux lits occupés. On imagine les **conséquences : risque de licenciement et difficulté d'accessibilité géographique pour les patients**.
Pour ce qui serait des fameux « réseaux » - au conditionnel car aucun principe clair et précis n'a encore été communiqué – il y en aurait 25 pour le pays (sur base probable d'un pour 450 000 habitants). En Wallonie on imagine

au maximum 9 réseaux. Pour garder son agrément, un hôpital devra appartenir à un réseau.

Évidemment cette base démographique ne tient pas compte de la géographie. Évidemment la densité de population favorise la Flandre…
Pour le personnel, il reste surtout beaucoup d'inconnues : où, comment, pour qui travailler à l'avenir ?

Dans les Maisons de repos (MR) et les Maisons de repos et de soin (MRS)

Depuis la réforme du système hospitalier en 1985, les MRS font partie du secteur Admi. Elles représentent un niveau intermédiaire entre la maison de repos simple (comme une séniorerie) et l'hôpital. Elles accueillent un public qui n'a plus sa place en hôpital (pour une pathologie aiguë) mais nécessite encore des soins, et/ou une assistance journaliers et/ou n'est pas autonome. Il s'agit donc de beaucoup de gériatrie, mais aussi d'aide aux personnes souffrant de handicap ou de problèmes de santé mentale. Ces personnes bénéficient d'un programme de soins adoucis, moins invasifs.
La répartition des maisons de repos en Wallonie est contingentée par décret, qui prévoit en gros 50 % de lits pour le secteur privé et 50 % de lits pour les secteurs publics et associatifs.

L'enjeu majeur : le maintien d'un certain nombre de lits dans le secteur public, car si le privé commercial s'empare de davantage de places, le prix de la journée augmentera car le prix de tous les suppléments sera facturé aux patients. **Encore une fois, c'est une question d'accessibilité à tous et de moyens financiers**.

Dans les MR et MRS, infirmiers, aides-soignants et aides-familiales occupent un rôle social central au sein de l'institution, et auprès des patients et de leurs familles. Mais il n'y a pas que du personnel soignant, on y trouve aussi du personnel d'entretien, ouvrier, technique et administratif.

Les moyens

Il est évident que toutes les mesures budgétaires du fédéral vont fragiliser certaines institutions, en fonction de leur assise financière. D'autant plus que les évolutions nécessaires, par exemple en termes d'infrastructures, demanderont des fonds. Qui possède du capital ? Le privé peut-être ? Les structures publiques n'ont pas de fonds propres !

Cette inégalité fondamentale déséquilibre totalement les forces en présence. Le privé commercial possède tous les atouts de développement, les institutions publiques nettement moins. Les structures les plus faibles sont-elles condamnées à disparaître ?

L'idéologie qui sous-tend les mesures gouvernementales est celle de la production de richesses. Logique de rentabilité contre **logique de solidarité**. Partout la CGSP s'y oppose. Davantage encore dans **le secteur des soins de santé, que nous voulons maintenir public et accessible à tous**.

Le Personnel

Le manque de personnel et les coupes budgétaires dans les soins de santé rendent les conditions de travail souvent pénibles. La mobilité, la flexibilité des horaires, l'empathie et l'abnégation nécessaires face aux patients font que les métiers exercés par les professionnels de la santé sont moralement et physiquement exigeants.

Un grand nombre de ces métiers sont qualifiés de « métiers en pénurie », ou de « fonctions critiques ». Les infirmiers en soins généraux et en soins spécialisés en font partie, les aides-soignants, les médecins et pharmaciens aussi. Les innovations techniques liées aux performances des soins médicaux nécessitent le recrutement de profils de plus en plus spécialisés. Toutefois, la mécanisation, la robotisation, l'informatique peuvent réduire le volume de main-d'œuvre humaine. Paradoxalement, la révolution technologique au croisement de la gestion des données de la biologie et de la robotisation ouvre la voie à une certaine forme de médecine automatisée. En outre, le développement de la médecine ambulatoire modifie les besoins en hôpitaux.

Pour rendre ces métiers attractifs, faciliter les recrutements, satisfaire aux besoins spécifiques du secteur, et compte tenu de la pénibilité des fonctions, **des mesures de réduction collective du temps de travail et des aménagements de fin de carrière** ont été décidés en 2004. Indispensables et donc bien accueillies par le personnel ayant déjà de nombreuses années de carrière, **ces mesures, par les remplacements compensatoires qu'elles engendraient, assuraient aussi un accès à l'emploi et un rajeunissement des équipes**.

Remise en question des acquis

Parmi d'autres **régressions des droits et durcissement des conditions**, la « réforme De Block » remet en cause les aménagements de fin de carrière. Parce qu'il ne s'agirait pas de métiers pénibles… Non seulement les travailleurs se sentent niés dans leur réalité quotidienne, humiliés par une ministre qui de surcroît est médecin, mais aussi sont

inquiets par rapport à leurs capacités à assumer physiquement et moralement une charge de travail toujours plus lourde, en avançant sans cesse en âge… Le climat général est dès lors anxiogène.

D'autant que le mode de raisonnement général est malheureusement simple :
- s'il y a réduction du nombre de lits, on licencie ;
- si on licencie, les métiers du secteur actuellement en pénurie ne le sont plus ;
- donc plus besoin de rendre ce métier attractif par des mesures d'aménagement du temps de travail, ou des primes.

Faut-il donc cesser de croire que les acquis le resteront ? Au contraire, au niveau syndical, il faut anticiper ces possibilités et être très vigilant. Pour la CGSP il faut surtout éviter de tomber dans le piège des corporatismes en jouant telle catégorie de personnel contre les autres. **Affiliés, délégués, sont associés dans les revendications, et leur union les rend plus forts, indivisibles et solidaires**.

Les combats de la CGSP

Avec les autres organisations syndicales, la CGSP travaille à amortir et infléchir la réforme envisagée. Des représentants du secteur collaborent avec le CEPAG et les plus hautes instances de la FGTB wallonne et fédérale afin de réaliser des notes relayant les inquiétudes des travailleurs. Sur ces problématiques, **un vrai travail de réflexion et de propositions est effectué, pour lequel les représentants des services publics sont un élément moteur**.

Malgré une **opposition ferme face aux mesures d'affaiblissement de notre modèle de solidarité**, la CGSP ne conteste pas que les économies d'échelle actuellement imposées représentent un passage obligé. La survie du secteur passe par la constitution d'intercommunales et d'associations Chapitre XII de plus en plus importantes, et solides financièrement.

En être conscient permettra d'être réactif pour **construire de bons outils publics** résistant à toute tentative de privatisation. Pas d'opposition de principe donc, mais un souci de veiller aux besoins de la population dans son ancrage local pour permettre une **accessibilité pour tous tant géographique que financière**.

Risques et dérives

Pour les citoyens en général, **les inégalités d'accès aux soins** risquent d'exploser quand les réseaux seront mis en place, avec une multiplication de déserts médicaux dans les zones les moins accessibles d'un point de vue géographique.

Pour les professionnels de la santé, la réforme du milieu hospitalier va les **fragiliser,** et causer de la pénibilité au travail, car les travailleurs se retrouveront dans un secteur de soins où la rentabilité primera sur le côté humain.

Pour tous, il y aura de la casse et une fameuse régression sociale. L'affaiblissement, voire l'extinction du secteur public dans le secteur hospitalier risque d'aboutir à la privatisation des soins de santé, conduisant vers une médecine à deux vitesses.

L'augmentation programmée des inégalités pose la question du modèle de société et du contrat social que nous voulons. Contre le choix idéologique actuel de démanteler tous les mécanismes de solidarité qui ont été conquis en plus d'un siècle de luttes ouvrières et citoyennes, **la CGSP ose plus que jamais mettre en avant son projet solidaire.**

Les professions du secteur des soins de santé :
Aides-soignants, aides-familiales ;
Assistants sociaux ;
Éducateurs ;
Infirmiers et infirmiers spécialisés ;
Informaticiens ;
Logisticiens ;
Médecins ;
Ouvriers de maintenance ;
Personnel administratif :
Personnel de cuisine ;
Personnel paramédical (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes…) ;
Pharmaciens ;
Psychologues ;
Techniciens (de laboratoire, en radiologie, en imagerie médicale…) ;
Techniciens de surface.

Le mois prochain, dans *Tribune*, l'analyse sur la problématique des soins de santé sera complétée par le témoignage et les réflexions de délégués de terrain**.**

À LIRE

La fin de l'Union européenne

L'Union européenne est morte, mais elle ne le sait pas encore !
Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent, notamment lors de référendums, une défiance sans retour. Certains ont même tenté la sortie, à l'instar des Britanniques au printemps 2016 ! Elle est morte de son inaptitude à régler ses problèmes internes autrement que par de brutaux ukases. Elle est morte de l'échec spectaculaire de son modèle économique. Elle est morte, enfin, de son illégitimité démocratique, de ses Traités qui ont remplacé la souveraineté populaire par une technostructure sans vision.
Accepter de dresser enfin son acte de décès peut être l'occasion, en revanche, d'une heureuse renaissance des pays qui la composent.

Coralie Delaume est essayiste. Elle anime le blog « L'arène nue », consacré au projet européen.
David Cayla est économiste. Il est membre du collectif Les Économistes Atterrés.

Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne,* Éd. Michalon, Paris, janvier 2017, 256 p., 19 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités - Dans nos régionales
3 / Édito • Tout commence par un rêve !
4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train… et en laisse beaucoup sur le quai
7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme
9 / Banque publique • Belfius est à nous !
10 / Gendermainstreaming • Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Infos Admi

11 / Édito • Ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain

Fédéral
12 / La Police technique et scientifique (PTS) est en DANGER !
13 / … et surtout UNE BONNE SANTÉ !

16 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgspadmi.be

UPP Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11